

Département de l'Essonne

Arrondissement de
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le premier juin à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Laurence LE BIDRE, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Christophe PINET, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Isabelle BARAVIAN par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Laurent FOURMOND par M.CLOU, Huguette GIRARD par M.BERTHENET, Fabrice MARION par Mme MARTINS-MELO .

M.ADEL-PATIENT accepte les fonctions de secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2017/16 du 30/03/2017 : Convention avec La Lisière et la compagnie La Constellation pour 780 € TTC.
- Décision n°D2017/17 du 11/04/2017 : Marché de fournitures et de services relatif à la location des illuminations de Noël, avec l'entreprise SAS BALDER, pour 4 656 € TTC par an.
- Décision n°D2017/18 du 21/04/2017 : Droit de préemption : parcelle cadastrée A 454 pour 630 € et frais d'expertise de la SAFER pour 480 € TTC.
- Décision n°D2017/19 du 26/04/2017 : Avenant au marché du Pôle éducatif, concernant la prolongation de chantier et la garantie des dommages en cours de travaux, pour 1 594.57 € TTC.
- Décision n°D2017/20 du 27/04/2017 : Convention avec La Lisière et la compagnie La Constellation, pour 3500€ TTC.
- Décision n°D2017/21 du 22/05/2017 : Marché de fournitures et de services relatif la fourniture et l'équipement du pôle éducatif, avec l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES, pour 64 151.32 € TTC.

URBANISME

01 - N°DCM2017/37 Déclassement anticipé : parcelles AC 646, AC 653 et AC 655

- PRONONCE le déclassement anticipé des parcelles AC 646, AC 653 et AC 655.

Adopté par 20 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

02 - N°DCM2017/38 Acquisition de la parcelle A 454 sise Lieu-dit Verville par voie de préemption

- APPROUVE l'acquisition par la commune par voie de préemption, de la parcelle A 454.

Adopté par 20 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

03 - N°DCM2017/39 Espace Naturel Sensible : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – parcelle A 454

- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et l'autorisation de préfinancement.

Adopté par 20 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

04 - N°DCM2017/40 Délégation du conseil municipal au Maire –alinéa 27 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales-

- DELEGUE au Maire l'attribution prévue par l'alinéa 27 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et fixe les limites aux déclarations préalables, aux permis de construire, aux permis modificatifs (permis de construire ou d'aménager), aux permis de démolir, aux permis d'aménager et aux autorisations de travaux.

Adopté par 20 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

FINANCES

05 - N°DCM2017/41 Tarification des services scolaires

- FIXE les tarifs des services scolaires et FIXE le tarif de la pénalité en cas de présence au service de restauration scolaire sans inscription préalable au coût réel du service (pour information, 10 € pour l'année 2017).

Adopté par 20 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

06 - N°DCM2017/42 Tarification droit d'occupation du domaine public

- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des droits d'occupations du Domaine Public Communal à compter du 02/06/2017 :

DESIGNATION	TARIFS
Benne	10 € / jour
Echafaudage	1,30 € / ml / jour
Kiosque de vente immobilière	18 € / m ² / mois
Enlèvement des dépôts sauvages	120 € / m ³

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

07 - N°DCM2017/43 Délégation au Maire pour recourir aux lignes de trésorerie

- DONNE délégation au Maire en matière de ligne de trésorerie, pendant toute la durée de son mandat, conformément au terme de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies ;

- DECIDE que pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter toute ligne de trésorerie pour un montant maximum fixé à 1 000 000 €.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

08 - N°DCM2017/44 Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Bruyères-le-Châtel

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Commune de Bruyères-le-Châtel, portant sur les travaux de voirie sur la commune et AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE

09 - N° DCM2017/45 Règlement intérieur des différents services communaux

- APPROUVE le Règlement intérieur : restauration scolaire, garderies périscolaires, NAP et Accueils Collectif de Mineurs à compter du 01/09/2017 en tenant compte des modifications liées aux modalités d'admission et d'inscription aux différents services communaux.

Adopté par 20 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

10 - N°DCM2017/46 Règlement intérieur : Séjour de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) été 2017

- APPROUVE le règlement intérieur relatif notamment aux modalités d'inscriptions, aux conditions de paiement et d'annulation du séjour et aux tarifs et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2017/47 Règlement intérieur : Stage d'escrime de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) été 2017

- APPROUVE le règlement intérieur relatif notamment aux modalités d'inscriptions, aux conditions de paiement et d'annulation du stage d'escrime et aux tarifs et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES DIVERSES

12 - N°DCM2017/48 ZAC Croix de l'Orme : dénomination des rues

- ADOPTE la dénomination des rues de ce nouveau quartier comme suit : Le Gros chêne, Le Miroir, L'Hermitage, La Pièce du Poteau, La Gaité, La Chataigneraie, Les Essais, Les Etangs, La Sapinière, Le Pré de Chasse, La Butte Bellevue, Le Fer à Cheval, La Butte Saint Louis. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

13 - N°DCM2017/49 ZAC Croix de l'Orme : dénomination du pôle éducatif

- ADOPTE la dénomination suivante :

- Pôle éducatif : L'ARC-EN-CIEL DES SAVOIRS

- L'École maternelle « Les Bleuets »

- L'École élémentaire « Les Coquelicots »

- L'Accueil de loisirs « Les Marguerites »

Adopté par 20 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

14 - N°DCM2017/50 Motion pour le maintien des horaires du bureau de Poste de Bruyères-le-Châtel

- DEMANDE à la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des horaires actuels du bureau de Poste de la commune,
 - MET tout en œuvre pour développer les activités de l'agence postale pour faire face aux besoins de la population à venir,
 - DEMANDE que les jours et heures d'ouverture soient respectés afin d'en fiabiliser la fréquentation.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

15 - Information

L'arrêté n°2017.PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/139 du 14/03/2017 portant autorisation, au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, pour l'aménagement de la ZAC de la Croix de l'Orme – Création d'un quartier d'habitation et de plusieurs équipements sur la commune de Bruyères-le-Châtel a été réceptionné en mairie le 26/04/2017, affiché le même jour pour une durée d'un mois.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

16 – Contrat régional

17 – Enfant blessé

18 – Scolaire

19 – Locaux

20 – Habitations à vendre

Extrait pour affichage, en Mairie,

Le 08/06/2017

Le Maire,



Thierry ROUYER